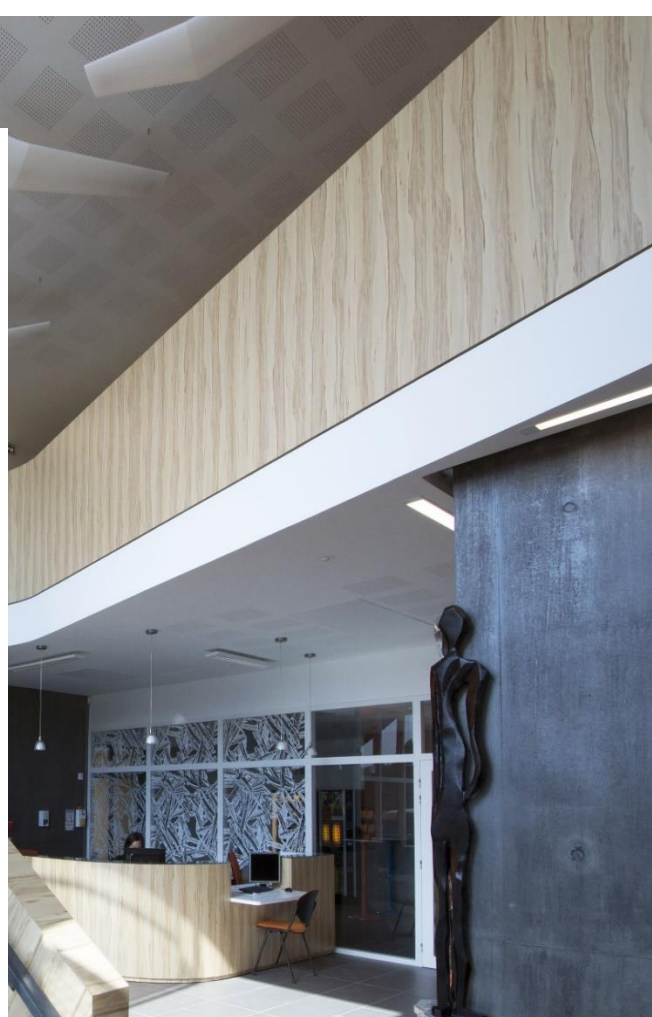

**RAPPORT DE JURY
EXAMEN PROFESSIONNEL
AJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL
DE 2^e CLASSE
ACCES PAR AVANCEMENT DE GRADE
SESSION 2023**



**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE
DU CALVADOS**

Tel : 02.31.15.50.20



- L'examen professionnel d'adjoint administratif pal de 2^{ème} classe

Cet examen professionnel est programmé tous les 2 ans dans le cadre du calendrier national.

La session 2023 a été ouverte, pour le Calvados uniquement, par l'arrêté 2022/155 signé du Président du Centre de Gestion du Calvados en date du 21 septembre 2022.

La période de retrait des dossiers était fixée du **25 octobre au 30 novembre 2022 inclus** et une clôture le **08 décembre 2022**.

L'épreuve d'admissibilité s'est déroulée le **16 Mars 2023** au Centre de Congrès de Caen.

Les épreuves d'admission ont eu lieu les **23 et 24 mai 2023** au Centre de Gestion du Calvados à Hérouville-Saint-Clair.

- Le jury

Le jury est composé de **6 membres répartis dans trois collèges égaux** (élus locaux, fonctionnaires territoriaux et personnalités qualifiées) dont un Représentant de la CAP correspondant au grade. Ainsi, le jury a été désigné comme suit :

Frédéric RENAUD	Maire de Tour-en-Bessin – Président
Lyliane RENAULT	Maire Adjoint Colleville Montgomery – Suppléante au président du jury
Mickaël BECQUET	Personnalité qualifiée - Rédacteur principal 1 ^{ère} classe - Moulth Chicheboville
Catherine CARDIN	Personnalité qualifiée - Attaché territorial – Conseil Régional Normandie
Nathalie GUERN	Fonctionnaire - Rédacteur principal 2 ^{ème} classe – SIVOM - THUE ET MUE
Thierry FOUASSE	Fonctionnaire membre de la CAP C

Les personnes suivantes ont été désignées pour exercer aux côtés du jury les fonctions de correcteurs :

Annie LACERES	Dominique DUDEMAINE
Lyliane RENAULT	Sandrine GALLAIS
Megan DUVAL	Maxime BOURGET

Le jury s'est réuni le 3 mai 2023 pour se prononcer sur l'admissibilité des candidats et le 24 mai pour l'admission.

- Les conditions d'admission à concourir

L'examen professionnel est ouvert aux Adjointes administratifs territoriaux ayant atteint le **4^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs** dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

NB : *Le décret n° 2013 - 593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale (article 16) précise que " les candidats peuvent subir les épreuves d'un concours ou d'un examen professionnel prévu aux articles 39 et 79 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude au grade ou au cadre d'emplois d'accueil fixées par le statut particulier".*

*Par conséquent, les conditions d'ancienneté sont à remplir au plus tard le **31 décembre 2024** (services accomplis en qualité d'agent stagiaire et titulaire).*

- **Elaboration des sujets**

Le sujet était commun à la Normandie, élaboré par le CDG 76.

Les épreuves de l'examen professionnel

- **L'admissibilité :**

L'épreuve écrite d'admissibilité est encadrée par le décret n° 2007-113 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 10 et 24 du décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

Une épreuve écrite d'admissibilité, à caractère professionnel portant sur les missions incombant aux membres du cadre d'emplois. Cette épreuve consiste, **à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents.** (durée : une heure trente ; coefficient 2).

Cette épreuve est anonyme et fait l'objet d'une double correction.

Sont autorisés à se présenter à l'épreuve orale les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 5 sur 20 à l'épreuve écrite.

- **Les principales données statistiques :**

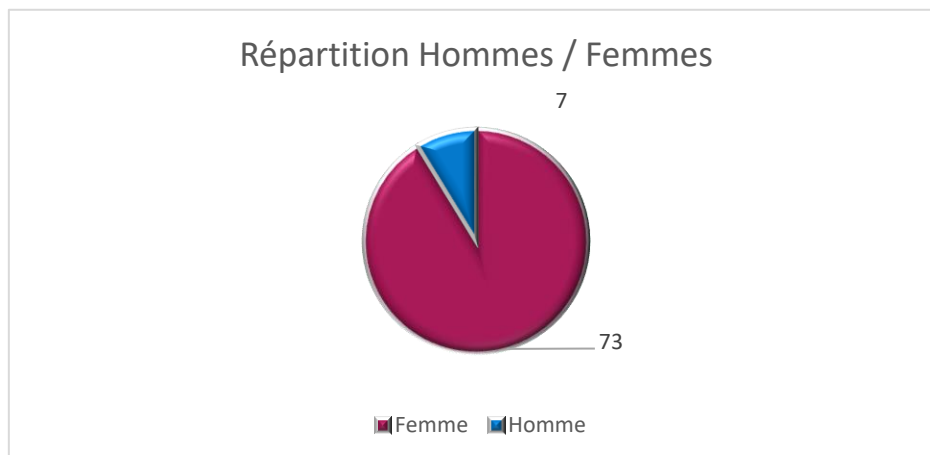
83 candidats inscrits, 80 candidats admis à concourir, **69 candidats présents le 16 mars 2023.**
En comparaison, la session 2021, 83 candidats inscrits, 77 admis à concourir et 65 présents le 18 mars 2021.

Le profil des candidats admis à concourir :

La moyenne d'âge **est de 38 ans.**

➤ Répartition hommes/femmes :

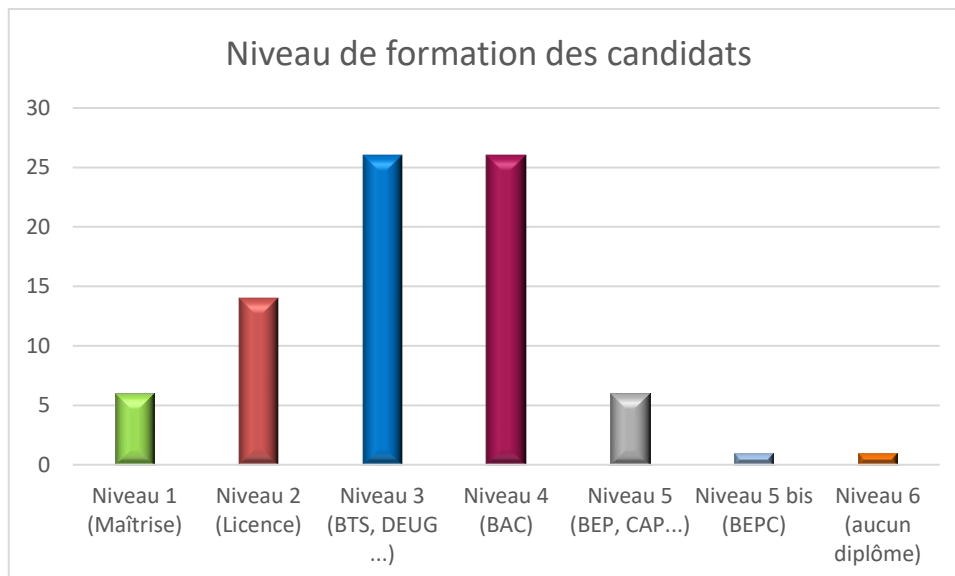
Les femmes représentent plus de 91% des candidats.



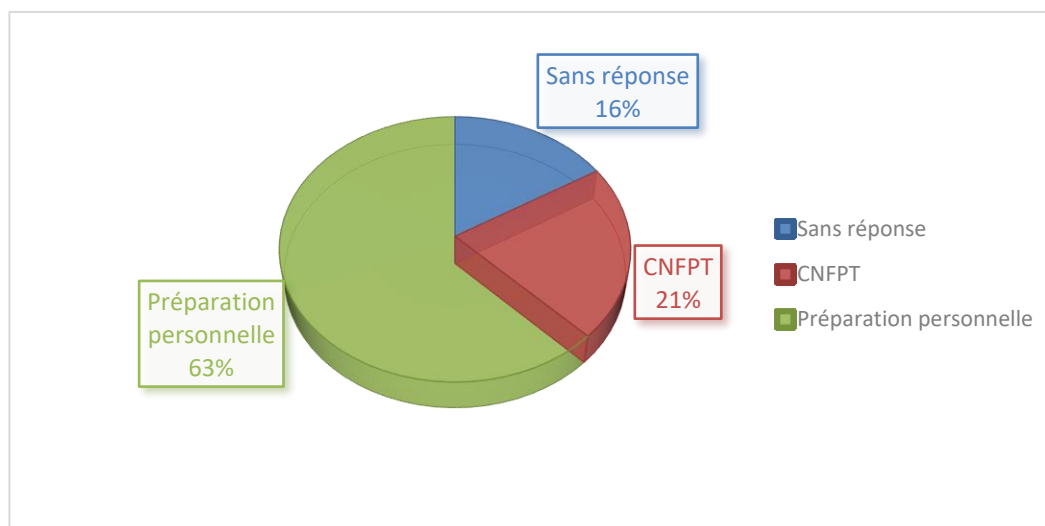
➤ Origine géographique :

La majorité des candidats vient du Calvados soit **77 candidats**, de l'Orne 1 candidat, de la Manche 1 candidat et de l'Eure 1 candidat.

➤ Diplômes des candidats



➤ Préparation à l'examen professionnel



- **Quelques données chiffrées**

- Comparatif entre les sessions 2021 et 2023

EXAMEN PRO.	Admis à concourir	Présents	Présents en %	Moyenne	note + basse	note + élevée	Admissibles
2021	77	65	84.42	12.18	3.00	17	64
2023	80	69	86.25	11.62	3.50	18.00	67

- Le niveau des candidats :

11 candidats absents à l'épreuve d'admissibilité. 2 candidats ont eu une note éliminatoire >5/20, 45 candidats ont eu une note supérieure à 10 et 19 candidats ont eu une note >10/20

Remarques des jurys-correcteurs :

Le sujet est d'actualité et adapté au grade d'Adjoint administratif principal de 2ème classe, il subsiste des lacunes importantes en matière d'orthographe et de syntaxe. Beaucoup de phrases construites de manière approximative. Il y a également des difficultés de lecture, à s'appropriier les documents et à retranscrire les réponses, alors que les mots clés sont dans les documents supports.

Conseils du jury :

- Lecture plus attentive des questions.
- Relecture des réponses afin d'éviter des erreurs.
- Adapter son niveau de langage et de syntaxe (tournures de phrases)
- Revoir certains calculs de base comme par exemple la règle de trois.

- **L'admission :**

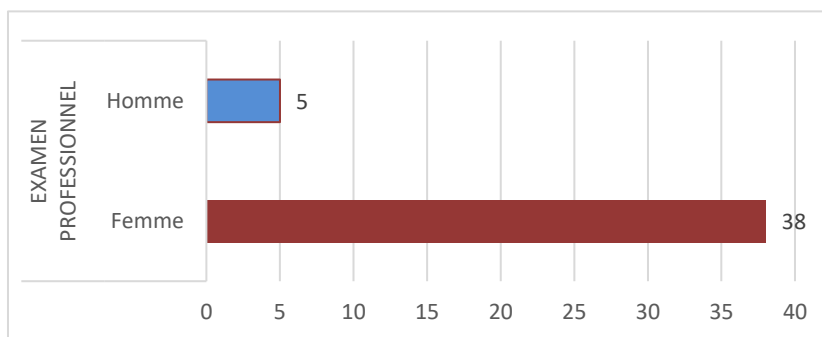
Un **entretien** destiné à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées. **Cet entretien débute par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel et suivie d'une conversation.** Ce document, établi conformément au modèle fixé par décret du ministre chargé des collectivités locales, est fourni par le candidat au moment de son inscription et remis au jury préalablement à cette épreuve.

Durée : 15 minutes dont cinq minutes au plus d'exposé - coefficient 3

➤ L'épreuve a eu lieu les **24 et 25 mai 2023** au centre de gestion du Calvados à Hérouville-St-Clair

Quelques données chiffrées

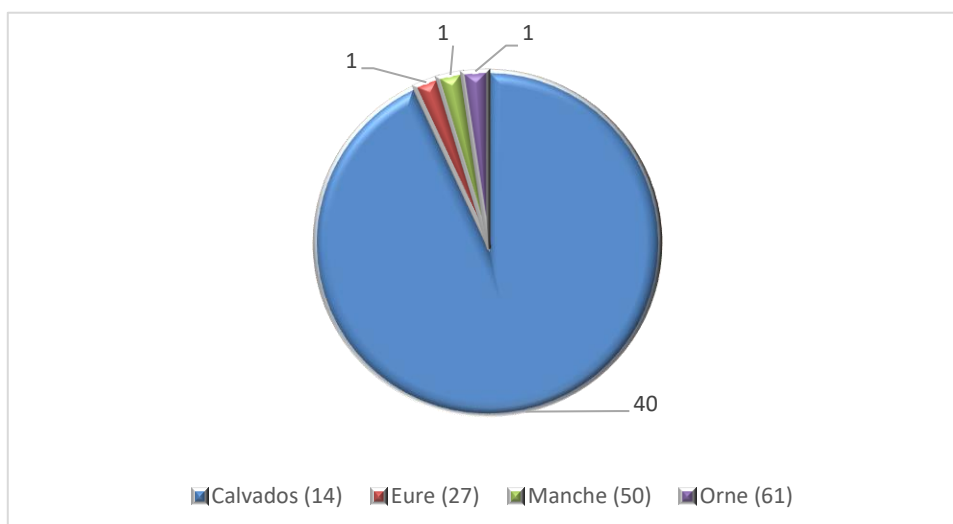
- Répartition hommes/femmes :



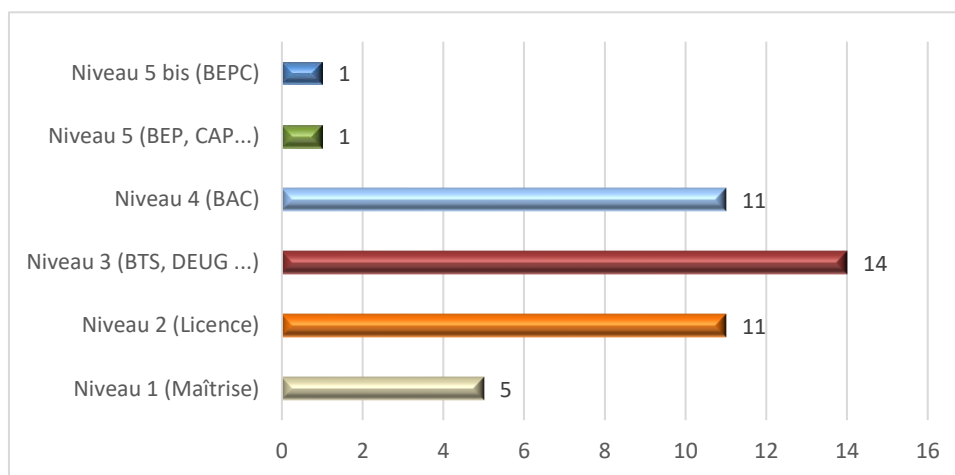
- La moyenne d'âge des candidats :

La moyenne d'âge des lauréats est **de 39 ans.**

- Origine géographique :

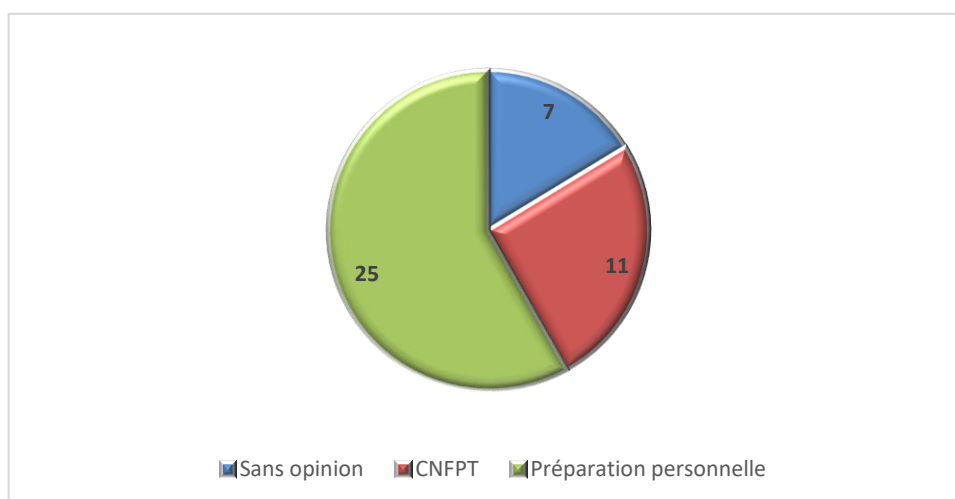


- Le niveau des candidats :



- La préparation

21 candidats ont bénéficié de la préparation via le CNFPT, **11 de ces candidats ont été admis.**



En résumé : 1 candidate absente à l'épreuve d'admission, au motif qu'elle a bénéficié d'un avancement de grade de sa collectivité. Pour l'épreuve orale, la moyenne des candidats est de 11.10 et la note la plus élevée **est de 18/20.**

En comparaison, la session 2021, la moyenne était de 10,99/20 et la note la plus élevée à 18/20.

Sur l'ensemble des épreuves, la moyenne des candidats est de 11.36. **23 candidats ont eu une note en dessous de 10 et ont donc été déclarés non admis.**

Conclusion du jury lors de la réunion d'admission :

La présentation est en général préparée et respecte le temps imparti. Elle reste malgré tout trop scolaire, les candidats ont tendance à la réciter, majoritairement, la partie liée aux motivations est peu développée voire inexistante.

La posture des candidats reste tout de même adaptée aux attentes du jury.

Les connaissances de l'environnement territorial sont en majorité insuffisantes. Toutefois, certains candidats maîtrisent parfaitement les bases de l'environnement territorial attendues sur ce cadre d'emplois.

Le jury s'interroge sur le contenu de la formation, qui semble en décalage avec les attendus des épreuves.

Quelques conseils du jury :

- Préparer son examen professionnel aussi bien l'écrit que l'entretien avec le jury, ne rien négliger ;
- Connaître l'environnement territorial est primordial, savoir se situer dans cet environnement ;
- Apprendre à gérer son stress, son temps ;
- Prendre connaissance des notes de cadrage des épreuves ;
- Ne pas hésiter à s'entraîner avec ses collègues, sa hiérarchie ;
- Prendre connaissance du livret du stagiaire remis lors de la formation d'intégration.

Fait à Hérouville St Clair, le 25 mai 2023,

Le Président du Jury,
Frédéric RENAUD

